



A-t'on le droit de me faire travailler 6h à 8h sans pause ?

Par **Arkya_old**, le **10/12/2007 à 13:44**

Bonjour,
Je suis actuellement en CDI comme secrétaire accueil dans un club de sport, je dépends de la convention du sport normalement, mais je voudrais savoir si j'ai le droit à une pause minimum durant ma journée?
Sachant que je travaille en horaire décalés mais que je fait de 6h à 8h (cela dépend des jours) sans pause, et aucune pause n'est mentionnée dans mon contrat de travail. Je prend quand même 10 à 20 minute pour manger (dans un coin) mais si le téléphone sonne où que quelqu'un se présente à l'accueil je dois répondre.
Merci d'avance pour vos réponses!

Par **PIERRETTE_old**, le **17/12/2007 à 14:22**

je pense que vous travaillez de 6h 20h car 6h 8h on peut le faire sans pause

Par **jolati**, le **18/12/2007 à 21:30**

je peux vous dire qu'au bout de 6h consécutives de travail l'employeur doit vous accorder une pause de 20 minutes mini à 30 minutes (non rémunérées).
je suis sous le régime du code du travail et c'est mon employeur qui me l'a confirmé. 12h de travail consécutives sans pose ne me paraît pas légale.
présentez-vous à l'inspection du travail avec votre contrat et vos horaires.; c'est plus simple. c'est ce que je fais en cas de doute.
bien à vous

Par **Arkya_old**, le **18/12/2007** à **23:04**

Merci je me suis renseigné à l'inspection et effectivement j'ai le droit a 20min non rémunérées au bout de 5h de travail.rnrnMerci pour vos réponses!